



Communiqué de presse du 19 octobre 2010

## Pour la légalisation de la circulation interfile

La Fédération Française des Motards en Colère appelle les motards, scooteristes et cyclomotoristes à manifester le 23 octobre prochain partout en France.

La circulation entre les files dans les embouteillages est une pratique courante depuis deux décennies. Elle a été légalisée en Autriche et aux Pays Bas, reconnue en Belgique et largement pratiquée partout ailleurs. En France, sous prétexte qu'elle n'est pas inscrite dans le Code de la Route, la circulation interfiles fait l'objet de campagnes de répression sévères, ce qui peut valoir au conducteur jusqu'à trois PV pour la même « infraction » : dépassement par la droite, non respect des distances de sécurité et changement de voie non motivé par un changement de direction.

**Pourquoi circulons-nous entre les files ?** Dans les embouteillages, les interdistances ne sont pas observées par l'ensemble des usagers, mettant ainsi en danger l'usager de 2RM (deux-roues motorisé) qui se retrouve pris en sandwich entre des véhicules à quatre roues. Seule une évolution en positionnement décalé (entre les voies) lui permet de porter son regard au loin et d'être en sécurité. Cette recherche d'une large vision est la garantie d'un bon équilibre dynamique et d'une meilleure anticipation, particulièrement en cas de ralentissement brutal du trafic.

**Pour la FFMC, la circulation entre les files, qui se pratique dans les faits depuis plus de vingt ans, doit être reconnue et encadrée par des règles de bon sens pour être enseignée afin de prévenir les risques et d'encourager un meilleur partage de la route.**

**Pas n'importe où !** La circulation entre les files se pratique entre les deux files les plus à gauche de la chaussée dans le cas des voies rapides à chaussées séparées, à l'exclusion des voies de droite afin de ne pas causer de confusion parmi les automobilistes.

**Pas n'importe quand !** La circulation entre les files ne peut se pratiquer qu'en cas de situation congestionnée lorsque les automobiles sont arrêtées ou circulent à vitesse réduite.

**Pas n'importe comment !** La circulation entre les files se fait en conservant un différentiel de vitesse modéré vis-à-vis du flot de circulation (inférieur à 20km/h). A aucun moment le 2RM ne doit forcer le passage. Il doit ainsi respecter les indicateurs de changement de direction des autres véhicules qui signalent ainsi leur intention de changer de file.

**Contact Presse :**

**Frédéric BABOT (FFMC-33) : 06.88.23.72.04**

Site Internet : <http://ffmc33.free.fr>

**FFMC 33 - 145, Avenue Gal de Larminat, Res. Ornano – 33 000 BORDEAUX**

MOUVEMENT FFMC

La FFMC est membre de la

